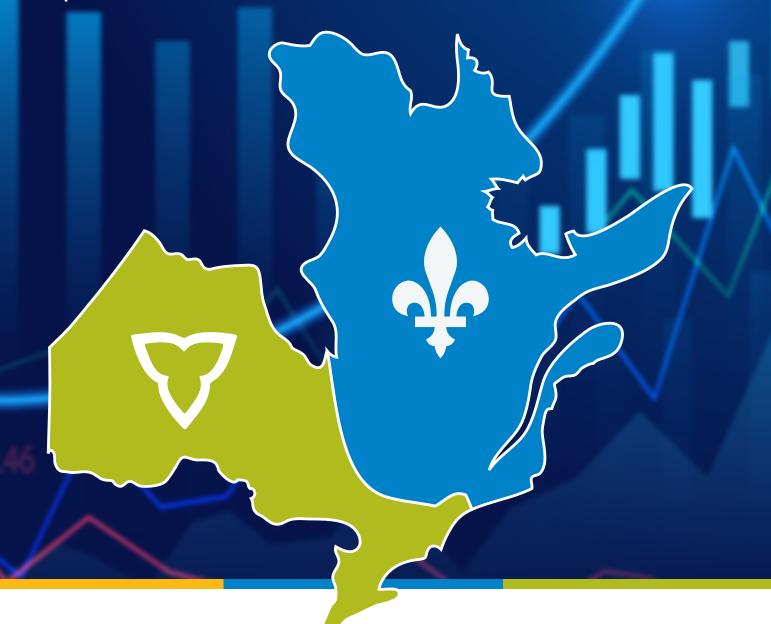


Québec et Ontario:

un couloir économique à exploiter pour l'économie et les PME



Introduction

Le premier rapport sur le Québec et l'Ontario de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) souligne la contribution exceptionnelle des petites et moyennes entreprises (PME) à l'économie des deux provinces et met en lumière les domaines où l'intervention des gouvernements pourrait améliorer le contexte économique. Le Québec et l'Ontario sont des moteurs de l'économie canadienne et partagent une longue feuille de route en matière de coopération, d'ententes et de bonnes relations. Par exemple, les deux premiers ministres se rencontrent chaque année, et en septembre 2009, ils ont signé l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) pour officialiser leur collaboration et leur volonté commune de l'améliorer¹.

Tant au Québec qu'en Ontario, les propriétaires de PME sont confrontés à des difficultés qui nuisent considérablement à leurs revenus. La hausse des coûts d'exploitation et les pénuries de main-d'œuvre sont deux exemples de facteurs qui freinent le développement et la croissance des PME. La collaboration des gouvernements dans ces dossiers contribuera donc à augmenter leurs chances de réussite.

Pour optimiser l'économie des deux provinces, les gouvernements doivent renforcer leur collaboration et faciliter le commerce transfrontalier en réduisant le fardeau administratif dans certains domaines, comme la mobilité de la main-d'œuvre et le commerce intérieur.

Le présent rapport vous donne un aperçu de la situation actuelle et présente des recommandations de politiques visant à stimuler la croissance économique des deux provinces. En novembre 2022, la FCEI a mené un sondage auprès des propriétaires de PME pour connaître leurs points de vue sur la collaboration entre le Québec et l'Ontario².

¹ https://www.ontario.ca/fr/document/accord-de-commerce-et-de-cooperation-entre-le-quebec-et-lontario/partie-vii-dispositions-finales

² FCEI, sondage *Votre voix* - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre 2022 auprès d'un échantillon de 1 684 propriétaires de PME du Québec et de l'Ontario. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 2,4 %, 19 fois sur 20. Au Québec, 471 propriétaires de PME ont répondu au sondage en ligne (marge d'erreur de plus ou moins 4,5 %, 19 fois sur 20) et en Ontario, 1 213 propriétaires y ont répondu (marge d'erreur de plus ou moins 2,8 %, 19 fois sur 20).

Les PME: moteurs de l'économie

Productivité, main-d'œuvre et taux d'emploi

Le Canada est la huitième puissance économique mondiale, avec un produit intérieur brut (PIB) annuel de plus de 2 billions de dollars³. L'Ontario (779 G\$) et le Québec (391 G\$) représentent à eux seuls 1,17 billion de dollars, soit plus de la moitié (57 %) du PIB du pays. Ensemble, les deux provinces forment la quatrième plus importante zone économique en Amérique du Nord, après la Californie, le Texas et New York⁴.

Les PME font tourner l'économie du Québec et de l'Ontario. Dans les deux provinces, 99 % des entreprises sont des PME (tableau 1). Au Québec, plus de la moitié des entreprises comptent de 1 à 4 employés, alors qu'en Ontario, cette proportion grimpe à près de 3 entreprises sur 5. Au cours de la période 2015-2019, la contribution annuelle moyenne des PME des deux provinces au PIB du pays s'élevait à 52,4 %⁵.

Tableau 1 : Plus de 98 % des PME du Québec et de l'Ontario comptent moins de 100 employés Répartition des entreprises, par nombre d'employés

2022	Québec	Ontario
De 1 à 4 employés	53 %	59 %
De 5 à 9 employés	19 %	17 %
De 10 à 19 employés	13 %	11 %
De 20 à 49 employés	9 %	8 %
De 50 à 99 employés	3 %	3 %
De 100 à 499 employés	1,6 %	1,6 %
500 employés ou plus	0,3 %	0,2 %
Total	274 296	494 107

Source : Statistique Canada. <u>Tableau 33-10-0568-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, juin 2022</u>. Note : Il se peut que la somme n'égale pas 100, puisque les chiffres ont été arrondis.

Les PME fournissent également la majorité des emplois dans les deux provinces (figure 1). Au Québec, elles emploient environ 2,35 millions de personnes, ce qui représente 68 % de la main-d'œuvre du secteur

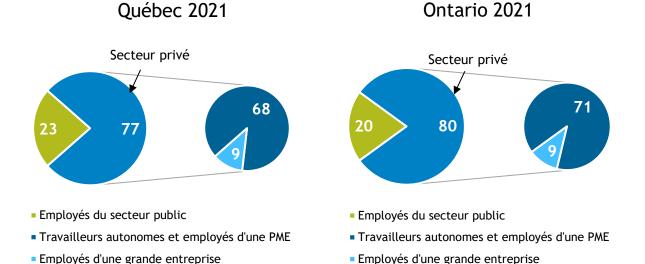
³ Statistique Canada. <u>Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000), 2021, Dollars enchaînés (2012).</u>

⁴ Bureau of Economic Analysis, U.S. Department of Commerce. *Gross Domestic Product by State and Personal Income by State*, 3rd Quarter 2022, Table 1. Gross Domestic Product by State and Region: Level and Percent Change from Preceding Period, 2021. https://www.bea.gov/sites/default/files/2022-12/stgdppi3q22.pdf (en anglais seulement).

⁵ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises* 2022. https://ised-ised-canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2022.

privé de la province. En Ontario, elles emploient plus de 4 millions de personnes, ce qui représente 71 % de la main-d'œuvre du secteur privé de la province.

Figure 1 : Contribution vitale des PME à l'emploi : 68 % au Québec et 71 % en Ontario Emplois, par province (% d'emploi total)



Sources:

1 - Statistique Canada. Tableau 14-10-0027-01 Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1000)

2 - Statistique Canada. Enquête sur la population active et calculs d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2022*. https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistiques-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2022.

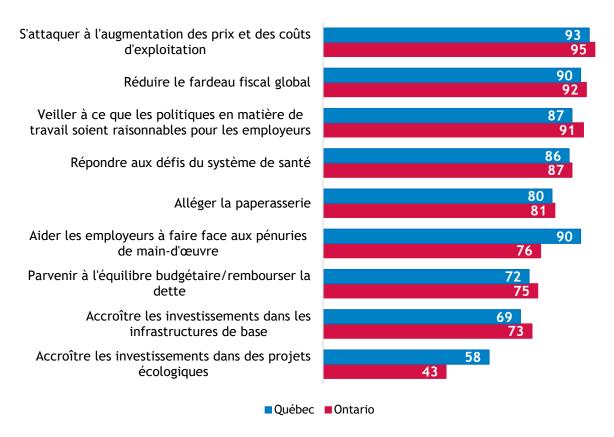
La conjoncture économique est difficile dans les deux provinces, et les PME sont confrontées à des enjeux qui nécessitent une intervention immédiate du gouvernement. Sans surprise, l'inflation a fait grimper les coûts d'exploitation à des niveaux que nous n'avions pas vus depuis des décennies. Les propriétaires de PME de l'Ontario (95 %) et du Québec (93 %) s'entendent majoritairement pour dire que le gouvernement devrait s'attaquer à l'augmentation des prix et des coûts d'exploitation en 2023 (figure 2).

Les pénuries de main-d'œuvre sont une préoccupation majeure pour les entrepreneurs de l'Ontario (76 %) et du Québec (90 %). Le Baromètre des affaires^{MD} mensuel de la FCEI⁶ montre l'ampleur du problème. Dans les deux provinces, le manque de main-d'œuvre qualifiée est le principal obstacle à la croissance des ventes ou de la production. La main-d'œuvre non qualifiée se classe au deuxième rang au Québec (48 %) et en Ontario (34 %).

 $^{^{6}}$ FCEI, Baromètre des affaires^{MD} de juin 2023, du 5 au 13 juin 2023, résultat finaux, n = 528.

Figure 2 : En 2023, les PME souhaitent que les gouvernements s'attaquent à la hausse des prix et des coûts d'exploitation ainsi qu'aux pénuries de main-d'œuvre

Grandes priorités des PME en 2023 (% des répondants)



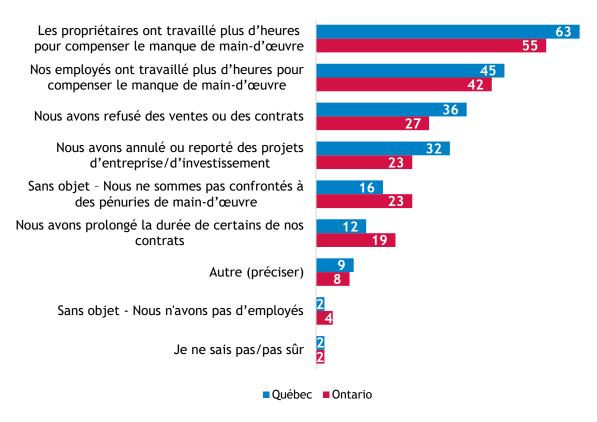
Source: FCEI, sondage *Votre voix* -Janvier 2023, mené du 18 au 31 janvier, résultats finaux, n = 624 pour le Québec et n = 1 386 pour l'Ontario. Note: Les réponses « Faible priorité », « Ce n'est pas une priorité » et « Je ne sais pas/sans objet » ne sont pas incluses.

Dans les deux provinces, les pénuries de main-d'œuvre entraînent des répercussions importantes sur les activités des entreprises. Au Québec, près des deux tiers (63 %) des propriétaires et près de la moitié (45 %) des employés de PME ont travaillé plus d'heures pour compenser le manque de personnel (figure 3). En Ontario, plus de la moitié (55 %) des propriétaires et plus de deux employés sur cinq (42 %) en ont fait autant.

Ces pénuries nuisent également aux finances des entreprises, puisque plus du tiers (36 %) des propriétaires de PME du Québec et 27 % de ceux de l'Ontario ont été obligés de refuser des ventes ou des contrats en raison du manque de personnel. Ces occasions d'affaires manquées ralentissent la reprise économique des deux provinces. Il est donc prioritaire que les deux gouvernements s'attaquent au problème des pénuries de main-d'œuvre.

Figure 3 : Les pénuries de main-d'œuvre augmentent la charge de travail des propriétaires et des employés et obligent les PME à refuser des ventes ou des contrats

Effets des pénuries de main-d'œuvre sur les PME (% des répondants)



Source: FCEI, sondage Votre voix - Avril 2023, mené du 5 au 20 avril, résultats finaux, n = 1060 pour l'Ontario et n = 393 pour le Québec.

Les propriétaires de PME veulent une collaboration plus étroite entre le Québec et l'Ontario

Les propriétaires de PME de l'Ontario et du Québec croient qu'une collaboration plus étroite entre les deux provinces profitera à l'économie du Canada (70 %), à leur secteur d'activité (59 %) et à leur entreprise (51 %).

Les deux tiers (66 %) des propriétaires de PME du Québec et plus de la moitié (52 %) de ceux de l'Ontario croient que la révision de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario représente une occasion de développement économique pour l'ensemble du pays. L'Accord, qui est entré en vigueur en 2009, a été renouvelé la dernière fois en 2015. Ses deux grands volets sont la coopération économique, réglementaire et énergétique, et la libéralisation du commerce.

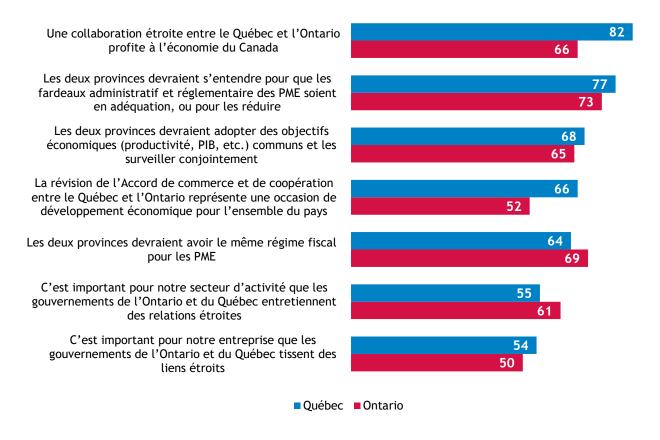
Environ les trois quarts des propriétaires de PME du Québec (77 %) et de l'Ontario (73 %) croient que leur fardeau administratif et réglementaire devrait être réduit de façon similaire. La réduction de la paperasserie leur permettrait de passer moins de temps à s'occuper de la conformité et plus de temps à s'occuper de leurs projets d'investissement ou d'expansion.

La disparité des régimes fiscaux est problématique et empêche l'expansion des entreprises dans l'autre province. La majorité des propriétaires de PME du Québec (64 %) et de l'Ontario (69 %) estiment qu'il est essentiel que les deux provinces aient des régimes fiscaux comparables pour les PME.

L'écart important entre les taxes sur la masse salariale des deux provinces est une source de préoccupation considérable. Les employeurs du Québec portent un important fardeau supplémentaire par rapport à leurs homologues ontariens⁷. Cet écart alourdit excessivement la charge financière des propriétaires de PME et les empêche d'allouer des ressources à d'autres besoins opérationnels. De plus, le taux d'imposition des petites entreprises du Québec et l'Ontario, qui s'élève à 3,2 %, est le plus élevé de toutes les provinces canadiennes. Ce taux élevé alourdit davantage le fardeau financier des propriétaires de PME et réduit leur capacité de réinvestir dans leur entreprise, d'innover et de stimuler la croissance.

Figure 4 : Les propriétaires d'entreprise appuient différentes mesures pour améliorer la collaboration entre le Québec et l'Ontario

Accord sur différents énoncés concernant les liens entre le Québec et l'Ontario (% des répondants)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre, résultats finaux, n = 1 213 pour l'Ontario et n = 471 pour le Québec.

7

⁷ Calculs de la FCEI, en fonction d'une petite entreprise ayant une masse salariale de 2,95 M\$ par année.

Portrait des échanges commerciaux entre les PME du Québec et de l'Ontario

Le commerce avec l'Ontario représente plus de 60 % du commerce interprovincial du Québec, tandis que le commerce avec le Québec représente près de 40 % du commerce interprovincial de l'Ontario⁸. Dans un récent sondage de la FCEI⁹, nous avons demandé aux propriétaires d'entreprise s'ils faisaient des affaires dans d'autres provinces : près du quart (22 %) des PME de l'Ontario ont dit acheter ou vendre des biens ou services au Québec, alors que 39 % des PME du Québec ont dit le faire en Ontario. Comme le montre le tableau 1, on compte environ 274 000 PME au Québec et 493 000 en Ontario. Selon le nombre total de PME et le pourcentage de celles qui font des affaires dans l'autre province, nous pouvons conclure qu'environ 107 000 PME du Québec font des affaires en Ontario, et 108 000 PME de l'Ontario en font au Québec. Les principaux secteurs des PME qui achètent ou vendent des biens ou services dans l'autre province sont les mêmes au Québec et en Ontario : commerce de gros (75 %; 49 %), fabrication (55 %; 33 %) et commerce de détail (42 %; 29 %).

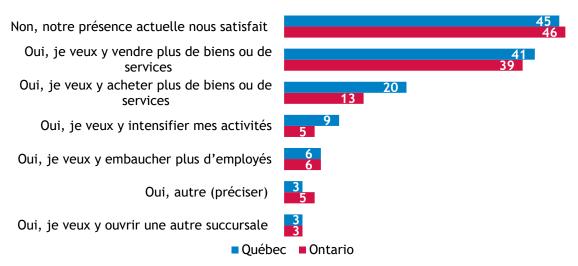
Les propriétaires de PME du Québec qui sont présents en Ontario ont indiqué que 15 % de leurs revenus totaux proviennent du commerce avec l'Ontario. Ceux de l'Ontario qui sont présents au Québec ont affirmé que 12 % de leurs revenus totaux proviennent du commerce avec le Québec. Les propriétaires de PME des deux provinces voient des possibilités d'expansion du commerce (figure 5) : environ deux sur cinq affirment qu'ils aimeraient vendre plus de biens ou services à leurs voisins. Parmi les plus de 100 000 entreprises faisant du commerce au Québec et en Ontario, 40 000 ont exprimé le désir d'augmenter leurs ventes.

⁸ Ontario. Cabinet du premier ministre, *L'Ontario et le Québec renforcent le commerce interprovincial*, 2015. https://news.ontario.ca/fr/release/32737/lontario-et-le-quebec-renforcent-le-commerce-interprovincial

⁹ FCEI, sondage Votre voix - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre, résultats finaux, n = 1 275 pour l'Ontario et n = 477 pour le Québec.

Figure 5 : Beaucoup de propriétaires de PME veulent augmenter leur présence dans l'autre province

Pourcentage des entreprises souhaitant augmenter leur présence dans l'autre province (% de répondants)

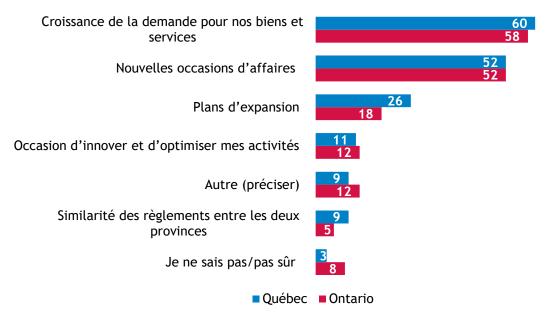


Source : FCEI, sondage *Votre voix* - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre, résultats finaux, n = 285 pour l'Ontario et n = 169 pour le Ouébec.

La croissance de la demande de leurs biens et services et les nouvelles occasions d'affaires sont les principaux facteurs qui influencent la volonté des propriétaires de PME d'augmenter leur présence dans la province voisine (figure 6). Le commerce de biens et services présente des occasions intéressantes pour les propriétaires de PME d'intensifier leurs activités et d'obtenir de nouveaux clients.

Figure 6 : La croissance de la demande et les nouvelles occasions d'affaires sont les principaux facteurs qui influencent la volonté des propriétaires de PME d'augmenter leur présence dans la province voisine

Principaux facteurs influençant la volonté des PME d'augmenter leur présence dans l'autre province (% des répondants)



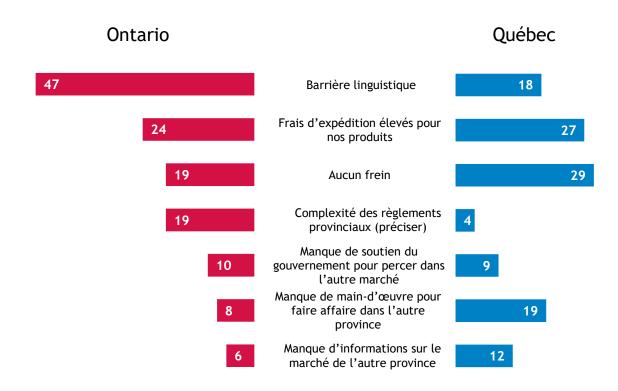
Source : FCEI, sondage *Votre voix* - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre, résultats finaux, n = 285 pour l'Ontario et n = 169 pour le Québec.

Obstacles au commerce entre l'Ontario et le Québec

De nombreux obstacles empêchent les entrepreneurs qui le souhaitent de faire du commerce dans l'autre province. La barrière linguistique est le principal obstacle pour près de la moitié (47 %) des propriétaires de PME de l'Ontario qui veulent faire des affaires au Québec (figure 7). En revanche, elle freine moins du cinquième (18 %) des propriétaires du Québec qui veulent faire des affaires en Ontario. Les gouvernements des deux provinces devraient s'associer pour mieux soutenir les propriétaires d'entreprise qui ne maîtrisent peut-être pas suffisamment l'anglais ou le français pour exercer des activités commerciales dans l'autre province.

Figure 7: La langue est le principal obstacle au commerce interprovincial

Principaux freins aux activités commerciales dans l'autre province (% des répondants)



Source: FCEI, sondage Votre voix - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre, résultats finaux, n = 285 pour l'Ontario et n = 169 pour le Québec.

Les frais d'expédition élevés sont le premier obstacle pour les entreprises du Québec et le deuxième pour celles de l'Ontario. D'ailleurs, le Baromètre des affaires^{MD} de mai de la FCEI indique que le prix de l'énergie et des carburants constitue la deuxième grande pression financière pour les entreprises de l'Ontario (60 %) et la troisième pour celles du Québec (42 %)¹⁰.

La complexité des règlements provinciaux est l'un des principaux obstacles qui empêchent environ 1 propriétaire de PME de l'Ontario sur 5 de faire du commerce au Québec. À cet égard, le gouvernement de l'Ontario devrait poursuivre ses efforts de réduction du fardeau réglementaire pour stimuler l'investissement et l'expansion des entreprises de la province.

Les deux provinces ont des règlements différents qui découlent de leur loi sur la protection du consommateur. Par conséquent, les propriétaires d'entreprise doivent comprendre les lois des deux provinces, ce qui peut demander du temps et donner du fil à retordre à ceux qui n'ont pas de service juridique ou de conformité. Par exemple, en vertu de cette loi, le Québec est la seule province où un commerçant n'a pas le droit d'exiger aux clients des frais lorsqu'ils paient un achat avec une carte de

-

¹⁰ FCEI, Baromètre des affaires^{MD} de juin 2023, du 5 au 13 juin 2023, résultat finaux, n = 528.

crédit. Cela signifie que les propriétaires d'entreprise de l'Ontario qui en exigent ne seraient pas conformes au Québec et pourraient se voir imposer d'importantes pénalités.

De plus, les pénuries de main-d'œuvre sont problématiques pour les entreprises du Québec et de l'Ontario qui veulent faire des affaires dans l'autre province. Comme le montre la figure 7, le manque de main-d'œuvre pour faire des affaires dans l'autre province freine un propriétaire de PME du Québec sur cinq (19 %) et 8 % des propriétaires de l'Ontario. Ainsi, l'élimination des obstacles au commerce interprovincial et un soutien accru aux PME qui font du commerce dans l'autre province favoriseraient l'économie des deux provinces. L'élimination des obstacles au commerce dans l'ensemble du pays augmenterait le PIB du Québec de 4,6 %, ce qui représente plus de 18 milliards de dollars. En Ontario, elle entraînerait une augmentation de 2,9 % du PIB, soit plus de 23 milliards de dollars¹¹.

Commerce interprovincial et mobilité de la main-d'œuvre

Le budget 2023 du gouvernement du Québec, *Un Québec engagé*, précisait qu'avec le taux d'emploi actuellement élevé, il serait difficile de réaliser des gains d'emploi. La situation est la même en Ontario, où le marché du travail approche des limites de sa capacité. Puisque les pénuries de main-d'œuvre continuent de sévir, les gains économiques devront reposer sur autre chose que la création d'emplois. Les gains de productivité des entreprises seront essentiels pour maintenir une forte croissance et améliorer le niveau de vie de la population¹². En 2021, l'Ontario devançait le Québec de 4,9 % sur le plan de la productivité du travail¹³.

Il faudrait faciliter le commerce entre le Québec et l'Ontario pour réduire l'écart de productivité entre les deux provinces. Si les obstacles au commerce étaient éliminés, les deux provinces pourraient exploiter ce qu'elles font de mieux et importer ce qu'elles font moins bien. Cela aurait pour effet de réduire les prix et d'augmenter le flux des échanges commerciaux, la productivité et le revenu réel¹⁴. L'Ontario et le Québec sont les deux provinces qui font le plus de commerce interprovincial au Canada; pourtant, celles-ci pourraient faire beaucoup mieux. Dans le *Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada* (2022) de la FCEI¹⁵, l'Ontario et le Québec ont obtenu respectivement les notes globales de 6,7 sur 10 et de 4,3 sur 10. Le Québec a obtenu une note de 0 sur 10 pour le délai légal de traitement des demandes de reconnaissance professionnelle, la reconnaissance mutuelle de l'inscription auprès d'une commission des accidents du travail, la reconnaissance mutuelle des règles de santé et sécurité au travail et l'expédition interprovinciale/interterritoriale directe aux consommateurs de vins, de bières artisanales et de spiritueux artisanaux canadiens. L'Ontario a également du pain sur la planche en ce qui concerne les obstacles au commerce intérieur. Le nombre élevé d'exceptions à l'Accord de

¹¹ Deloitte. Arguments en faveur de la libéralisation du commerce interprovincial au Canada, novembre 2021. https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/finance/ca-fr-the-case-for-liberalizing-interprovincial-trade-in-canada-aoda.pdf.

¹² Gouvernement du Québec, *Un Québec engagé - Plan budgétaire*, budget 2023-2024, mars 2023, p. 12.

http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2324_PlanBudgetaire.pdf#page=40.

¹³ Statistique Canada. Tableau 36-10-0480-01 Productivité du travail et mesures connexes par industrie du secteur des entreprises et par activité

non-commerciale, conformes aux comptes des industries.

14 Trevor Tombe, *Towards a more productive and united Canada: The case for liberalizing interprovincial trade*, chapitre 2, Achieving the four-day work week: Essays on improving productivity growth in Canada, Frasier Institute, 2020, p. 3. (en anglais seulement)

¹⁵ FCEI. Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada État des lieux du commerce intérieur, 2022.

libre-échange canadien (ALEC) est l'un des principaux facteurs influençant sa note globale, car plus il y a d'exceptions, plus il est difficile de faire des affaires dans d'autres provinces ou territoires du Canada.

Commerce de l'alcool

Dans les dernières années, l'Ontario et le Québec ont assoupli leurs règles sur le commerce d'alcool, entre autres en permettant aux consommateurs de rapporter l'alcool acheté dans une autre province pour leur consommation personnelle. Toutefois, les deux provinces interdisent toujours aux producteurs d'autres provinces d'expédier directement des produits alcoolisés aux consommateurs. Un très fort pourcentage des propriétaires de PME de l'Ontario (75 %) et du Québec (81 %) aimeraient qu'on permette aux Canadiens de commander des produits alcoolisés d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada¹⁶. Cette restriction limite le choix offert aux consommateurs et la clientèle potentielle des producteurs canadiens de boissons alcoolisées.

Le Manitoba est actuellement la seule province qui permet l'expédition directe aux consommateurs de vin, de bières et de spiritueux d'une autre province ou d'un autre territoire du pays. Nous demandons aux gouvernements de l'Ontario et du Québec de suivre son exemple.

Mobilité de la main-d'œuvre

Puisque les pénuries de main-d'œuvre continuent d'être un défi de taille pour les PME, les gouvernements provinciaux devraient miser sur la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Ils devraient notamment envisager de limiter les restrictions relatives aux accréditations professionnelles pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Souvent, les professions régies par des lois provinciales ou territoriales exigent une accréditation ou une licence délivrée dans la province ou le territoire de pratique et ne reconnaissent pas celles obtenues dans une autre province, ce qui empêche les professionnels de travailler dans une autre province et les employeurs de les recruter.

En Ontario, des règles « de plein droit »¹⁷ (Projet de loi 60, *Loi de 2023 concernant votre santé*) ont été adoptées en mai 2023 afin d'établir un cadre pour permettre à certains travailleurs de la santé inscrits dans d'autres provinces d'exercer immédiatement en attendant leur inscription auprès de leur ordre professionnel. Il s'agit d'une première étape importante vers un modèle pancanadien d'inscription transférable pour les professionnels de la santé, qui devrait d'ailleurs être déployé dans d'autres secteurs. Nous recommandons également aux autres provinces, notamment le Québec, d'adopter ce modèle pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé et d'autres secteurs.

La disparité des règles des commissions d'indemnisation des accidents du travail nuit également au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre. Par exemple, les entreprises qui font des affaires dans d'autres provinces sont parfois tenues de s'inscrire au régime d'indemnisation des travailleurs, selon le

¹⁶ FCEI, sondage Votre voix - Septembre 2022, mené du 8 au 26 septembre, résultats finaux, n = 1 290 pour l'Ontario et n = 556 pour le Québec.

¹⁷ Loi de 2023 concernant votre santé, L.O. 2023, chap. 4 - Projet de loi 60. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s23004.

temps passé par leurs employés dans l'autre province. La durée est arbitraire et varie d'une province à l'autre.

Étant donné la relation économique solide qu'ils entretiennent, les gouvernements du Québec et de l'Ontario devraient reconnaître mutuellement leurs normes d'indemnisation des travailleurs afin que les employés inscrits dans une province soient autorisés à travailler dans l'autre sans avoir à gérer une quantité excessive de formalités administratives. Nous observons un fort appui des propriétaires de PME de l'Ontario (74 %) et du Québec (69 %) à l'égard d'une reconnaissance mutuelle de l'inscription aux commissions d'indemnisation des accidents du travail¹⁸.

Stratégies et plan d'action

Cette section porte sur les mesures clés que les gouvernements pourraient mettre en œuvre pour faciliter et renforcer la présence des PME dans l'autre province.

Les propriétaires de PME croient que les gouvernements des deux provinces devraient collaborer davantage pour augmenter l'accessibilité au marché de l'autre province. Des améliorations dans certains domaines pourraient faciliter le commerce entre le Québec et l'Ontario. L'élimination des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre aiderait les PME à surmonter les pénuries de personnel. La réduction des obstacles au commerce interprovincial bénéficierait à tous les secteurs, en particulier celui de l'alcool. Il s'agit d'une industrie qui se développe dans les deux provinces, mais malheureusement, beaucoup d'entreprises se heurtent à divers obstacles au commerce interprovincial.

Pour résoudre ce problème, les deux gouvernements devraient envisager d'harmoniser les règles et les processus liés aux permis de vente et de distribution de boissons alcoolisées.

Des ententes de reconnaissance mutuelle pourraient également s'avérer avantageuses. Cela signifie que chaque province reconnaîtrait et accepterait les accréditations et exigences réglementaires de l'autre. Ces mesures simplifieraient le processus pour les entreprises qui veulent se développer et distribuer leurs boissons alcoolisées au Québec et en Ontario.

Pour atténuer la barrière linguistique qui empêche les propriétaires de PME de l'Ontario de faire des affaires au Québec, le gouvernement du Québec devrait offrir des cours de langue adaptés aux besoins des entrepreneurs. La mise en place de services de traduction et d'interprétation, en particulier dans les secteurs clés, pourrait également améliorer la communication et la compréhension entre les propriétaires d'entreprise des deux provinces, ce qui favoriserait la réussite des partenariats et des transactions d'affaires.

Le maintien d'un environnement fiscal équitable aide les entreprises. Les taxes gouvernementales influencent également les coûts d'exploitation dans les deux provinces. Plus de la moitié des propriétaires de PME de l'Ontario (52 %) et plus du tiers de ceux du Québec (37 %) affirment que les coûts

-

¹⁸ FCEI, sondage Votre voix - Septembre 2022, mené du 8 au 26 septembre, résultats finaux, n = 1 286 pour l'Ontario et n = 556 pour le Québec.

fiscaux et réglementaires sont une contrainte de coûts majeure¹⁹. Dans un sondage mené en octobre 2022, 48 % des répondants de l'Ontario et 60 % de ceux du Québec ont sélectionné l'impôt sur le revenu des petites entreprises comme étant le type de taxe ou d'impôt le plus nuisible au fonctionnement de leur entreprise²⁰. Dans les deux provinces, l'impôt sur le revenu des entreprises s'élève actuellement à 3,2 %, soit le taux le plus élevé au pays. Les propriétaires de PME des deux provinces s'entendent pour dire qu'une réduction de l'impôt est nécessaire, surtout en cette période de forte inflation et de pénuries de main-d'œuvre.

Les plus petites entreprises du Québec dans les secteurs de la construction et des services sont désavantagées sur le plan fiscal. Celles qui ont une masse salariale annuelle de 5 500 heures ou moins ont un taux d'imposition plus élevé (11,5 % au lieu de 3,2 %). Cet écart impose un fardeau inéquitable à ces entreprises et nuit à leur croissance et à leur compétitivité. Il faut de toute urgence s'attaquer à ce problème et mettre en place un régime fiscal juste et équitable pour toutes les PME du Québec. De plus, les gouvernements du Québec et de l'Ontario devraient harmoniser leurs règles. Cela contribuerait non seulement à créer un environnement favorable et concurrentiel pour les entreprises, mais aussi à promouvoir leur expansion dans de nouveaux marchés dans l'autre province. La révision de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario ou la rédaction d'un nouvel accord contribuerait à mieux soutenir les entreprises qui veulent développer leurs activités. Il est essentiel que les deux gouvernements harmonisent leurs objectifs et fixent des cibles économiques qui contribueront à l'amélioration globale du commerce entre l'Ontario et le Québec.

Conclusion

Les PME jouent un rôle crucial pour stimuler l'économie du Québec et de l'Ontario. Étant donné leur importante contribution, il est essentiel que nous leur fournissions le meilleur soutien possible pour qu'elles atteignent leur plein potentiel. Le commerce entre les deux provinces représente déjà une part considérable de leurs revenus (15 % pour le Québec et 12 % pour l'Ontario)²¹. Dans le présent rapport, nous voulons communiquer notre volonté réelle d'améliorer ces chiffres, d'autant plus que les propriétaires de PME explorent activement de nouveaux marchés et partenariats afin d'augmenter leur présence dans les autres provinces.

Cependant, malgré toute leur volonté, ils sont confrontés à divers obstacles qui freinent leur croissance. Cela dit, ces barrières ne sont pas insurmontables, et les gouvernements ont le pouvoir de les atténuer. Le rapport souligne l'importance de la collaboration et du renforcement des liens entre les deux provinces pour surmonter ces obstacles et stimuler la croissance économique. Il souligne la nécessité de coopérer davantage dans des domaines clés, comme la mobilité de la main-d'œuvre, le commerce intérieur et les exigences réglementaires. Les résultats du sondage montrent que les propriétaires de

¹⁹ FCEI, Baromètre des affaires^{MD} de juin 2023, du 5 au 13 juin 2023, résultat finaux, n = 528.

²⁰ FCEI, sondage Votre voix - Octobre 2022, mené du 6 au 31 octobre, résultats finaux, n = 2 269.

²¹ FCEI, sondage Votre voix - Novembre 2022, mené du 10 au 28 novembre, résultats finaux, n = 271 pour l'Ontario et n = 169 pour le Québec.

PME des deux provinces appuient fortement le renforcement des relations économiques et croient que des mesures conjointes pourraient être prises pour augmenter leurs chances de réussite.

En répondant aux défis soulevés et en prenant des mesures stratégiques ciblées, les gouvernements aideraient les PME, favoriseraient le commerce interprovincial et renforceraient les liens économiques entre le Québec et l'Ontario au bénéfice de l'ensemble du pays.

Méthodologie

La FCEI a mené le sondage *Votre voix* auprès de ses membres de l'ensemble du pays du 10 au 28 novembre 2022. Au Québec, 471 propriétaires de PME ont répondu au questionnaire en ligne. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de +/- 4,5 %, 19 fois sur 20. En Ontario, 1 213 propriétaires de PME ont répondu au questionnaire en ligne. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de +/- 2,8 %, 19 fois sur 20. Au Québec et en Ontario, 1 684 propriétaires de PME ont répondu au questionnaire en ligne. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de +/- 2,4 %, 19 fois sur 20.

À propos des auteurs



Benjamin Rousse

Analyste des politiques

Benjamin Rousse est analyste des politiques au sein de l'équipe du Québec. Dans le cadre de son travail à la FCEI, il analyse et commente diverses politiques touchant les PME dans la province, en plus de promouvoir l'adoption de mesures politiques qui leur seraient avantageuses.

C'est après un stage à la FCEI en 2022 que Benjamin a commencé à travailler à titre d'analyste des politiques pour l'équipe du Québec et le bureau du président. Parmi les principaux dossiers auxquels il se consacre, mentionnons l'insolvabilité, la fiscalité et le commerce entre le Québec et l'Ontario.

Benjamin détient une maîtrise en droit de l'Université Laval, un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et un certificat en droit de l'Université de Montréal.



Riley Locke

Analyste des politiques

Riley est analyste des politiques au sein de l'équipe des Affaires législatives de l'Ontario.

Depuis son arrivée à la FCEI en 2021, il apporte de nouvelles perspectives sur les besoins changeants des PME dans le contexte économique actuel et participe à certains projets de l'équipe des Communications. Riley a travaillé sur divers dossiers importants, notamment la fiscalité, la paperasserie, les enjeux municipaux et les prix de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). Il détient un baccalauréat ès arts en sciences politiques et en communications de l'Université Wilfrid-Laurier.